

ASSURANCE DU CRÉDIT FOURNISSEUR



- Sécuriser le paiement des crédits accordés aux acheteurs étrangers
- Faciliter l'escompte ou la cession du crédit fournisseur par une banque

PME / ETI / GRANDS COMPTES FRANÇAIS EXPORTANT

- des biens d'équipements
- des ensembles industriels
- ou exécutant des marchés de travaux publics

ASSIETTE GARANTIE

Montant en principal
et intérêts de remboursement de la créance
que l'exportateur détient sur le débiteur

RISQUE COUVERT

Non-paiement

CONTRAT COMMERCIAL

Part française $\geq 20\%$
ou Pass Export

CRÉDIT ≥ 2 ANS

ACHETEUR

Privé, public, souverain

TOUS PAYS

sauf exclusion PFE⁽¹⁾

FAITS GÉNÉRATEURS DE SINISTRE

- Commercial (carence et/ou insolvabilité)
- Politiques, catastrophiques et non-transfert

QUOTITÉ GARANTIE : 95 %

ENTREPRISES CA < 300 M€ : 100 %

SIMULATEUR DE PRIME ⁽²⁾

DÉLAI CONSTITUTIF DE SINISTRE

Maximum 3 mois à compter de la date d'exigibilité de la créance impayée

Contactez
votre direction régionale
Bpifrance
ou [Bpifrance.fr](https://www.bpifrance.fr)
Faites votre
demande en ligne

⁽¹⁾ PFE : Politique Financement Export - <https://www.bpifrance.fr/politique-de-financement-export-et-mix-energetique>

⁽²⁾ Notice calcul de prime consultable [ici](#)

Pour toute information supplémentaire, consultez la [fiche produit correspondante](#)